

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 77 Subventions (3.223.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention en date du 18 janvier 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 1.561.500 euros à l'association pour le Soutien du Théâtre Privé approuvée par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e) ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, 48 rue de Laborde 75008, au titre de l'année 2019, est fixée à 3.223.000 euros, soit un complément de 1.661.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 47242, 2019-02195.

Article 2 : La dépense correspondante est imputée de la façon suivante :
1.661.500 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant avec l'ASTP, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO